

## ASSEMBLEE GENERALE DE LA FEDERATION FRANCAISE D'ATHLETISME

CAEN – 25 Avril 2015

## ***ORDRE DU JOUR***

- I. Ouverture de l'Assemblée Générale par le Président
- II. Intervention des Personnalités
- III. Rapport de la Commission de Vérification des Pouvoirs
- IV. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 26 avril 2014
- V. Allocution du Président
- VI. Intervention du Directeur Technique National
- VII. Rapport moral et d'activité du Secrétaire Général
- VIII. Modifications des Statuts et du Règlement Intérieur relatives à l'évolution du mode de scrutin
- IX. Elections complémentaires au Comité Directeur
- X. Rapport du Trésorier Général
- XI. Rapport du Commissaire aux comptes
- XII. Approbation du bilan et du compte de résultat 2014
- XIII. Affectation du résultat 2014
- XIV. Budget 2015 et approbation
- XV. Informations par le Directeur Général

Pièce annexée :

- ✓ Notifications de décisions de l'Assemblée Générale du 26 avril 2014
- 

## **I. Ouverture de l'Assemblée Générale par le Président**

*La séance est ouverte à 9 heures.*

Bernard AMSALEM, Président de la FFA, souhaite remercier la Ligue de Basse-Normandie, sa Présidente Pascale CAUGANT et toute son équipe pour leur accueil, ainsi que la Mairie de Caen, représentée par son Maire, Joël BRUNEAU, par ailleurs, ancien Président de la Ligue de Basse-Normandie.

## **II. Intervention des Personnalités**

Le Président donne la parole aux personnalités.

La première personnalité à intervenir est Joël BRUNEAU.

Joël BRUNEAU se dit particulièrement heureux et honoré d'accueillir, à l'occasion de l'Assemblée Générale de la Fédération, les délégués d'une très grande fédération, qui représentent le premier sport olympique. La FFA s'est particulièrement illustrée au cours de ces dernières années, notamment en cette année 2014, avec des Championnats d'Europe à Zurich où les athlètes français nous ont fait vivre des moments exceptionnels.

Le travail produit par tous les membres de la Fédération au quotidien, nous permet d'éprouver un sentiment de fierté et beaucoup de plaisir, quels que soient les niveaux et les disciplines.

Joël BRUNEAU a d'autant plus de plaisir à accueillir cette Assemblée, car sa tenue est une bonne opportunité, pour bon nombre de personnes de mieux connaître et découvrir la ville de Caen. Si les événements tragiques de 1944 en ont détruit une grande partie, elle n'en reste pas moins très belle. Son patrimoine témoigne des différentes époques. Il encourage tout le monde à y revenir en tant que touristes.

Il souligne aussi à quel point le travail effectué par toutes et tous, au quotidien, notamment le « travail » de bénévolat, s'avère très utile, particulièrement dans le contexte actuel.

La bonne coopération entre les collectivités locales et les associations, plus particulièrement dans le domaine sportif, constitue un élément essentiel des solutions qui se trouvent à notre portée pour surmonter les difficultés auxquelles nous sommes confrontés.

Les résidents de Clubs et de Ligues, s'entendent, à longueur d'année, que la baisse des dotations constitue une grande catastrophe. Or avant nous, nos aînés ont connu des difficultés plus grandes, puisqu'il y a 70 ans, ici même, il restait essentiellement des ruines. Il faut être persuadé que nous saurons nous adapter à ce monde nouveau, qui impose une sorte de révolution culturelle.

Une autre raison qui le réjouit tout particulièrement est qu'il a l'impression d'accueillir une réunion de famille. Il a ainsi pleinement conscience d'appartenir à la famille de l'athlétisme !

Par les hasards de la vie, il a pris progressivement du recul avec le monde de l'athlétisme mais souhaite toutefois dire à toutes et à tous qu'il doit beaucoup au sport qu'il a longtemps pratiqué et connu, en tant qu'athlète d'abord, et en tant que dirigeant ensuite. C'est donc pour lui un grand plaisir de retrouver tant d'amis ici.

Il souhaite, par ailleurs, remercier très sincèrement la Présidente de la Ligue, Pascale CAUGANT qui a pris l'initiative de candidater pour accueillir l'Assemblée Générale de la Fédération.

Caen a la chance de bénéficier d'installations sportives en plein centre-ville. La ville va essayer, en coopération avec le Club, la Ligue et le monde de l'athlétisme local, de se porter candidats pour de prochains Championnats de France.

Il ne doute pas qu'avec l'aide du Président et celle de son équipe, qu'il aura l'opportunité de relever ce challenge et d'avoir à nouveau le plaisir d'accueillir l'athlétisme français dans quelques années.

Bernard AMSALEM remercie Joël BRUNEAU pour ses mots d'encouragement et donne la parole au Directeur Régional Adjoint de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, Fabrice DAUMAS représentant l'Etat qui est partenaire des fédérations par les conventions d'objectifs et part la mise à disposition de cadres techniques.

Celui-ci souhaite, en préambule, rappeler quelques évidences, à commencer par la place essentielle et particulière de l'athlétisme dans le mouvement sportif.

L'athlétisme occupe une place symbolique lors des Jeux olympiques. La discipline a une responsabilité particulière dans la dynamique sportive au niveau des compétitions internationales.

Fabrice DAUMAS salue particulièrement l'ambition du Plan de Développement et d'accroissement de la pratique de la Fédération Française d'Athlétisme, car l'athlétisme a un poids particulier dans le monde du sport.

A ce titre, il met en avant la qualité et la force du projet associatif adopté par la région Basse-Normandie et par la Présidente de la Ligue, à la fois par l'ambition qu'il véhicule, avec un projet et un plan de développement structuré, calibré, à hauteur des enjeux, et par la méthode.

L'équipe, autour de la Présidente, a en effet fait le choix d'associer les Comités Départementaux et les Clubs dans la construction de son projet associatif. Cela semble être une démarche exemplaire dans le mode de gouvernance d'une discipline sportive au niveau régional.

L'année 2015 est importante et stratégique. Il s'agit, en effet, d'une année préolympique. C'est lors de celle-ci que s'affinent et se règlent les divers éléments du puzzle qui feront que les Jeux olympiques seront ou non une réussite.

Par ailleurs, les événements du début d'année nous imposent de repenser à la cohésion sociale et aux valeurs du « vivre ensemble ». A ce titre, les Clubs d'athlétisme, en particulier, constituent des maillons essentiels de la sociabilité en France ; ils ne peuvent échapper à une réflexion autour de leurs valeurs et de leurs projets.

Le sport porte de manière générale des valeurs importantes, telles que le goût de l'effort, la recherche d'une forme de perfection gestuelle et technique, la confrontation aux autres, l'envie de se dépasser et le respect de la règle.

Toutefois, un Club reste avant tout un lieu de partage, de solidarité, de rencontre, de prise de responsabilité, permettant la mixité sociale, quels que soient le sexe et la génération. Il est, à ce titre, une structure éducative. Il convient à chacun d'en prendre conscience et de le revendiquer.

L'année 2015 est également stratégique du point de vue de l'organisation des territoires, dans un contexte de diminution des ressources publiques, qui contraint les uns et les autres à faire des choix.

Les enjeux liés à l'intercommunalité constituent une chance pour les Clubs ; nous trouvons ainsi des territoires de projets, sur lesquels nous pouvons plus facilement asseoir des logiques de développement et de coopération.

Fabrice DAUMAS souhaite que tous les acteurs de l'athlétisme soient des leviers de ce changement et il incite chacun, à son niveau, à trouver sa place dans les nouvelles organisations territoriales qui vont structurer durablement les pratiques dans les années à venir.

Bernard AMSALEM remercie Fabrice DAUMAS et invite Madame Marie-Jeanne GAUBERT, Vice-Présidente du Conseil régional, de Basse-Normandie, en charge des politiques « Jeunesse, Vie Associative et Sport » à intervenir.

Madame GAUBERT précise qu'elle prend la parole avec un réel plaisir lors de l'ouverture de l'Assemblée Générale. Elle tient à dire que la ville de Caen et la région s'affichent depuis maintenant plusieurs années, de manière dynamique auprès des acteurs du sport, toutes disciplines confondues,

et auprès des dirigeants qui, comme le Président de la Fédération, offrent au territoire local la possibilité d'accueillir de grands événements.

Elle pense que l'organisation de l'Assemblée Générale de la FFA à Caen n'est pas un hasard. Cette Assemblée Générale s'appuie sur l'engagement de milliers de pratiquants qu'elle valorise. A force de rigueur, de sérieux et d'entraînement, ces athlètes atteignent leur meilleur niveau et obtiennent de bons résultats. La présence de la FFA à Caen est la preuve de la reconnaissance de l'action et de la compétence des bénévoles, dirigeants, cadres, officiels et familles de licenciés, qui donnent vie à 40 clubs bas-normands et leur permettent de développer des projets pour accueillir près de 6 000 licenciés ! Ce Congrès rend hommage aux sportifs de la région, valides ou handicapés, qu'ils soient ou non de haut niveau.

En matière de politique sportive, le soutien de la région s'oriente toute naturellement vers les Clubs de meilleur niveau, ainsi que vers les athlètes espoirs et les événements majeurs. Pour autant, depuis plusieurs années, avec les élus, dans le cadre d'un débat, le choix a été fait afin que la région soutienne également des événements à dimension plus départementale ou locale, et soit aussi présente auprès de l'UNSS et du handisport.

Madame GAUBERT tient aussi à rappeler que la Fédération Française de Sport Adapté organise prochainement ses Championnats de France d'athlétisme à Caen. L'accompagnement des acteurs, à l'échelle de la région, se construit d'abord dans la concertation, et surtout dans le respect et la conscience de ce qu'ils apportent en termes d'animation, de vie et d'aménagement du territoire.

La région a également pris l'initiative de construire, au cœur d'un lycée, un Centre de Ressources et d'Hébergement pour des jeunes athlètes détectés comme futurs pratiquants de haut niveau. La première pierre sera posée le 29 juin prochain. Cet équipement recevra le public cible des régions, et sera aussi ouvert aux collégiens. Il permettra aux jeunes, à la fois d'avoir des pratiques intensives en termes d'entraînement sur le plan sportif, et de bénéficier d'un accompagnement de premier choix sur le plan éducatif et sur le plan de son orientation.

Par ailleurs, en définissant la politique sportive, et tout en marquant son engagement auprès du haut niveau, la Basse-Normandie a voulu dépasser la vision qui voudrait réduire le sport à un équipement et à des pratiques compétitives. Il ne peut y avoir de grande fédération sportive de performance et d'excellence, sans une vision globale et humaniste du sport. Bravo à la FFA et merci pour son engagement !

Le monde sportif et les élus sont inquiets des réductions budgétaires. Pour autant, dans ce domaine comme dans d'autres, rien n'est fatal ni inéluctable, et tout est une question de choix.

Lorsqu'il s'agit d'activités humaines, sportives, culturelles, qui concourent à l'éducation, à l'épanouissement individuel et collectif, nous devons en faire une priorité dans les mots, dans les actes et dans les moyens !

A cet égard, la mobilisation qui a permis de conserver, à priori, la clause de compétences générales dans le domaine du sport s'avère particulièrement importante. Elle permettra aux collectivités de continuer à agir ensemble si elles le décident.

C'est décisif pour l'avenir de l'athlétisme, comme des autres sports et des activités culturelles et de jeunesse. L'engagement en faveur du droit d'accès au sport est total. Faire respecter ce droit, c'est aussi agir en faveur des autres droits constitutifs de notre République. Plus que jamais, nous devons nous mobiliser, et l'actualité nous y incite.

Le Congrès de la Fédération d'athlétisme se tient à quelques mois des Championnats du Monde de Pékin. Les athlètes vont à nouveau nous faire rêver et il convient de les encourager.

Madame GAUBERT termine son intervention en remerciant le Président de la Fédération, les délégués des Clubs, la Présidente de la Ligue, et toutes les autres personnes présentes à ce Congrès.

Bernard AMSALEM donne ensuite la parole à Pascale CAUGANT, Présidente de la Ligue de Basse-Normandie.

Pascale CAUGANT, accueille les délégués et souhaite chaleureusement la bienvenue à toutes et à tous en Normandie.

Aujourd'hui, la famille de l'athlétisme est réunie au Centre des Congrès de Caen. La Ligue de Basse-Normandie est une modeste Ligue, composée de 6 200 licenciés environ.

De multiples présidents se sont succédés à sa tête ces dernières années.

Tout d'abord, engagé dans le mouvement associatif, passionné d'athlétisme, Vice-Champion de France de cross, Monsieur le Maire Joël BRUNEAU en a été le Président de 1996 à 2004.

Depuis 2012, une femme est Présidente de la Ligue, c'est aussi un fait marquant !

Il faut souligner les efforts accomplis par la Ligue, toute son équipe de bénévoles et ses deux salariés, pour accompagner au mieux les 40 clubs maîtres et les 11 sections locales de la région !

Cette année, les objectifs portent vers le développement de l'athlétisme dans les quartiers sensibles des zones urbaines de la région, vers les zones d'éducation prioritaire, et il est prévu d'emmener les meilleurs athlètes au meeting AREVA.

L'ouverture d'un Centre Régional d'Entraînement est espérée pour la rentrée 2015-2016, ceci pour faciliter l'émergence d'une élite sportive.

Pascale CAUGANT remercie tout particulièrement Monsieur Joël BRUNEAU, Maire de Caen, Marie-Jeanne GAUBERT, Vice-Présidente de la région de Basse-Normandie, en charge des sports, et la Fédération Française, d'Athlétisme représentée par Monsieur Bernard AMSALEM et toute son équipe, pour leur soutien afin de garantir la bonne tenue de cet événement.

Elle conclut par une citation de Pierre de Coubertin : « *Chaque difficulté rencontrée doit être l'occasion d'un nouveau progrès.* »

Le Président Bernard AMSALEM remercie tous les intervenants pour les propos qu'ils ont tenus. Il constate qu'ils ont tous une excellente connaissance des enjeux du sport d'aujourd'hui, compte tenu des évolutions que nous sommes en train de vivre : évolutions à la fois territoriales, mais aussi liées aux moyens financiers.

Il constate une certaine inquiétude du mouvement national sportif à l'heure actuelle, en particulier, pour la mise en place de la réforme territoriale. La clause de compétence générale a été transformée en compétence partagée. Le mouvement sportif souhaite que des précisions soient apportées au sujet de cette compétence nouvelle, qui a été décidée il y a quelques jours et il espère que chaque collectivité pourra intervenir, pour aider le sport. Toutefois, il n'est pas certain que cela soit tout à fait le cas. Il souhaite donc, que les questions que nous nous posons sur la clause de compétences partagées puissent obtenir des réponses précises.

Les fédérations ont une vision sociétale de l'action sportive. Si la performance reste « le cœur de métier » de nos investissements, nous constatons que le sport représente aussi une façon d'accompagner le citoyen dans sa croissance, son entrée dans la citoyenneté et sa vie d'adulte.

Bernard AMSALEM constate aussi que tous les orateurs qui se sont succédés ont des responsabilités importantes sur le plan local et sur le plan national, et il souhaite les alerter sur la nécessité que la dynamique sportive et territoriale puisse être encore soutenue, au-delà de ce qui a été réalisé jusqu'à présent !

Les fédérations sont prêtes à relever tous les défis, car le sport fait partie intégrante de la vie du citoyen aujourd'hui : nous l'avons vu dans la loi de santé qui a été votée l'année dernière, où un amendement a été intégré et voté sur la prescription non médicamenteuse.

La FFA a développé, pour la neuvième année consécutive, l'Athlé Santé Loisir. Sur prescription médicale, nous accueillons aujourd'hui, dans les Clubs qui ont des coachs Athlé Santé, des personnes qui présentent des pathologies particulières.

Le sport peut aussi apporter sa contribution à la prévention et à l'accompagnement de certains types de pathologies.

Nous devons donc développer une vision sociétale du sport, même si la finalité, pour beaucoup de nos sportifs, reste la performance. A chacun sa performance !

### **Le Président propose ensuite de poursuivre l'ordre du jour.**

**Il a le très grand plaisir de mentionner la mise à l'honneur et** de rendre hommage à quelques membres de notre famille, qui ont été distingués en 2014 et 2015 par la République Française.

C'est ainsi qu'il félicite chaleureusement Marie-Claire BRUCK, André GIRAUD, Annie LAURENT, Anne TOURNIER-LASSERVE et Ghani YALOUZ, qui ont été élevés au grade de Chevalier de la Légion d'Honneur.

Par ailleurs, Patricia ZUGER et Alain GOUGUET se sont vus décerner la Médaille d'Or de la Jeunesse et des Sports. Bravo également à eux !

### **Comme à l'accoutumée, l'Assemblée Générale va avoir une pensée pour ceux qui nous ont quittés et soutient bien évidemment les familles en deuil.**

La liste est malheureusement toujours trop longue :

- Jacques DAFFIX, qui était Président de la Ligue d'Auvergne et Président du Comité du Cantal ;
- Francis HEUZE, père de Régine MASSOLO-HEUZE, membre du Comité Directeur de la Fédération ;
- Alain TRONQUAL, ancien cadre technique et ancien Entraîneur National de saut en longueur ;
- Jean-Baptiste GARREAU, beau-frère de Jean-Pierre FOURNERY, Secrétaire Général Adjoint de la FFA et Président de la Ligue des Pays de la Loire ;
- André BILLUART, ancien conseiller technique interrégional de la Ligue Nord-Pas-de-Calais ;
- Pierre PRAT, ancien international de la Ligue de Bretagne ;
- Michel MAILLARD, ancien président de la Ligue de Champagne de 1969 à 1981 ;
- Hélène FIZ-DEVEZE, ancienne Championne de France de 800 mètres et de cross, recordwoman de France du 800 mètres ;
- Roger FRINOT, ancien Champion et recordman de France du lancer de javelot ;
- la mère de Patrice BERTIGNON, membre de la Commission Documentation et de l'Histoire ;
- Frédéric AUGAGNEUR, Président du Comité de la Loire et du Club Athlétique Roannais ;
- Louise CHARRUE, ancienne membre du Comité Directeur de la Fédération ;
- Luc MARLIER, Président du Comité du Haut-Rhin, officier fédéral hors stade, starter fédéral, dirigeant deuxième degré fédéral ;
- Ronald MILTON, ancien Président du Comité des Yvelines, ancien membre du Comité Directeur de la Fédération ;
- Jean-Pierre PERINELLE, ancien athlète international, Champion de France du 400 mètres haies en 1972 ;
- Ginette LAMY, belle-mère de Pierre WEISS, Vice-Président de la Fédération ;
- Jean VINCENT, ancien cadre technique régional de la Ligue de Picardie ;
- Bernard BATTELIER, Président de la CRCHS de la Ligue de Champagne-Ardenne ;
- Marie HEUZE, mère de Régine MASSOLO-HEUZE, membre du Comité Directeur ;
- Jean RABEAU, membre du Comité Directeur du Comité des Yvelines ;
- Joffray SUTOUR, athlète et animateur sportif du Club de La Roche-sur-Yon ;
- Charly HIBLOT, du marathon Seine & Eure ;
- Jacques VERNIER, ancien international en demi-fond, précurseur de la Commission des Vétérans à la Fédération.

Il convient d'ajouter trois sportifs de renom international disparus récemment et accidentellement dans un accident d'hélicoptère : Alexis VASTINE, haut normand, Champion de Boxe, médaillé de bronze à Pékin en 2008, Camille MUFFAT, Championne Olympique de Natation à Londres en 2012 et Florence ARTHAUD, skipper de renom international qui a remporté la Route du Rhum.

Une minute de silence est respectée à la mémoire de tous ces disparus.

### III. Rapport de la commission de vérification des pouvoirs

Annie LAURENT, membre de cette commission, communique à l'assemblée les éléments suivants :

195 délégués sont actuellement présents et ont signé la liste d'émargement. Cela représente 256 907 voix. Le quorum étant largement atteint, l'Assemblée générale peut valablement délibérer.

*(cf. Notification de décisions jointe en annexe)*

Les modalités de vote et le fonctionnement du boîtier électronique de vote sont précisés par Monsieur BAUDARD, de la société UBIQUS et un vote test est effectué.

### IV. Approbation du procès-verbal du 26 avril 2014

*Le procès-verbal du 26 avril 2014 est adopté (cf. Notification de décisions jointe en annexe)*

### V. Allocution du Président

**Bernard AMSALEM** fait un point d'étape sur les différents axes du Plan de Développement de la Fédération.

Cinq priorités sont définies :

- ✓ la fidélisation des publics ;
- ✓ le haut niveau ;
- ✓ l'athlé des jeunes ;
- ✓ le développement du hors stade ;
- ✓ l'action santé loisir.

**S'agissant de la fidélisation des publics**, les indicateurs sont très simples. Pour la onzième année consécutive, la FFA affiche une progression de plus de 7 % du nombre de licenciés. La catégorie des cadets, qui est la catégorie charnière pour la performance, est celle qui augmente le plus en moyenne.

Cette année, nous avons dépassé le chiffre symbolique des 280 000 licenciés. Grâce à la diversification de l'offre que nous proposons depuis quelques années, nous avons réussi à attirer de nouveaux publics dans les Clubs, sans léser la compétition.

Le taux de pénétration selon les territoires montre un partage de la France en deux (est-ouest). En moyenne, on dénombre 4,09 licences pour 1 000 habitants. Deux ligues se situent bien au-dessus de la moyenne : les Pays de la Loire, qui affichent le double de la moyenne, et la Champagne-Ardenne, presque ce même taux.

Par ailleurs, nous constatons une augmentation du nombre de Clubs, qui atteint le chiffre de 2 350, contre 2 225 il y a deux ans. La moyenne du nombre de licenciés par Club s'élève à 120, contre 50 il y a huit ans. Les Clubs se structurent et se développent, parfois par regroupements de Clubs. Il existe, à l'heure actuelle 230 ententes de plus de 300 licenciés. Il existe aujourd'hui des Clubs de plus de 1 000 licenciés, ce qui constitue un phénomène nouveau.



L'animation territoriale représente 40 Championnats de France, organisés chaque année sur le stade et hors stade, et plus de 40 meetings coordonnés. En 2014, se sont tenus les premiers Championnats de l'Union Méditerranéenne d'Athlétisme des moins de 23 ans, à Aubagne, avec le précieux concours de la Ligue de Provence. Ces championnats ont connu un succès immédiat et ont été marqués par une très forte participation. Un championnat d'Europe de courses en montagne a également été organisé à Gap (PRO).

Le meeting AREVA qui fait partie du circuit de la « *Diamond League* », reste la grande vitrine de notre sport sur le plan international.

La deuxième édition, en 2014, de l'Ekiden de Paris a connu un très vif succès, avec 950 équipes participantes. Enfin, le premier « trail patrimoine » a eu lieu à Gap.

La Fédération organise de plus en plus de journées de promotion ; il faudra continuer. Des journées de la forme sont, par ailleurs, organisées un peu partout sur le territoire.

### **La deuxième priorité de la Fédération dans le plan de développement est le haut niveau.**

En 2014, les Championnats d'Europe à Zurich ont constitué le rendez-vous majeur. Beaucoup de supporters ont témoigné une grande sympathie à l'égard des exploits de l'Equipe de France. Le chiffre record de 23 médailles a été atteint.

Les Championnats du Monde juniors ont eu lieu à Eugene (USA), et les athlètes français ont obtenu un excellent résultat, avec cinq médailles au total, dont trois d'or. Le record du monde juniors du 110m haies a été battu par Wilhem BELOCIAN. Ces jeunes talents vont bientôt pouvoir apporter du sang neuf à l'Equipe de France seniors.

Les cadets ont participé aux Jeux Olympiques de la Jeunesse à Nanjing en Chine, et ont obtenu cinq médailles, dont trois d'or. La France est la première nation au classement des pays en athlétisme, ce qui n'était jamais arrivé auparavant pour cette catégorie.

L'athlétisme bénéficie, en outre, d'une grande visibilité médiatique. Les Championnats d'Europe de Zurich ont ainsi connu des taux d'audience record sur France Télévisions. Merci aux entraîneurs, à la DTN, aux athlètes et aux Clubs !

La Ligue Nationale d'Athlétisme est la seule ligue professionnelle pour un sport individuel. Le rapport qui a été rendu récemment sur le statut des athlètes de haut niveau met en exergue cette réalisation de la Fédération ; elle est citée en exemple partout. Ceci a apporté de la sérénité aux athlètes, qui jouissent ainsi d'une protection sociale.

### **Le troisième pilier de notre plan de développement est l'athlétisme des jeunes.**

Il n'y a plus de perte de licenciés de la catégorie cadets. Le taux de fidélisation est passé de 10 % il y a 10 ans à 62 % aujourd'hui !

Lorsque les enfants passent dans une catégorie où l'on commence à mesurer, à classer au travers de compétitions, ils assimilent la technique et progressent avec leurs qualités intrinsèques. C'est pour cette raison que nous avons une bonne équipe de cadets et une bonne équipe de juniors.

Bernard AMSALEM souhaite ainsi que l'ensemble des Clubs utilise les formules mises en place, pour permettre la fidélisation et à la performance des jeunes.

Le document « Anim'athlé » publié récemment avec l'USEP est tout à fait adapté à l'école. Il est recommandé pour les Clubs qui interviennent dans les rythmes scolaires auprès de leurs municipalités. Il ne faut donc pas hésiter à le demander à la Fédération.

Les « Pointes d'Or - Colette Besson » constituent, quant à elles, un moment de rassemblement important pour les catégories d'accès à la performance, après 12 ans. Elles permettent de procéder à une revue d'effectifs. A l'heure actuelle, les minimas peuvent commencer à passer à la performance.

Un travail est effectué actuellement sur le cross, discipline qui a tendance à disparaître dans certains pays. Une réflexion est en cours, à l'heure actuelle auprès des techniciens de la DTN sur le cross pour les enfants. Un « kid cross » sera mis en place ; il permettra aux petits de courir et de faire des jeux, afin de leur donner le goût du cross.

Julie HUBERSON, cadre technique en Ile-de-France, a travaillé sur le baby athlé, destiné aux moins de sept ans, qui permet un travail sur la motricité. Tous les Clubs qui se sont lancés dans cette activité ont dû multiplier les séances, qui rencontrent un succès phénoménal !

### **Le quatrième pilier de notre plan de développement est le hors stade (Running).**

Nous avons mené une étude qualitative et quantitative à ce sujet. Pour ce faire, nous nous sommes adressés à deux entreprises de sondage spécialisées : « Sportlab et l'Institut Harris ». Nous nous sommes rendus compte qu'en France, neuf millions de personnes courent de temps en temps ou régulièrement.

Ces personnes courent pour retrouver du bien-être. La course à pied est devenue un sport qui permet « d'évacuer » les problèmes. Toute notre organisation est prête à accueillir ces coureurs. Nous pourrions commencer par nous intéresser au million et demi de personnes qui participent à des courses sur route. 37 % d'entre elles attendent de la Fédération des services et des conseils.

Dans les Clubs, nous disposons d'entraîneurs et de techniciens pour leur répondre. Nous ne pourrions toutefois pas accueillir tout le monde.

Pour que ces personnes soient rattachées à la Fédération, nous avons décidé de mettre en place un site dédié aux coureurs à pied : « J'aime courir ». Alors que nous l'avons ouvert il y a seulement 10 jours, 38 000 personnes se sont déjà inscrites, ce qui correspond à une forte attente !

Ce lien avec la Fédération nous permettra de repérer les personnes qui courent, puis, en fonction de ce qu'elles recherchent, de les diriger vers les Clubs.

Notre maillage territorial, composé de 2 300 clubs, est extraordinaire. Nous sommes présents sur l'ensemble des territoires. Or, trop peu de clubs organisent des courses sur route à l'heure actuelle (entre 8 et 10 % seulement). Nous devons être les organisateurs, vis-à-vis des collectivités et des partenaires locaux ; ce principe ne pourra que faire du bien à nos Clubs et à leurs finances.

S'agissant des courses à obstacles, le Ministère nous a demandé de produire un cahier des charges. La Commission Nationale des Courses Hors Stade est en train de travailler sur celui-ci. Nous pensons rendre le document au mois de juin. Le Ministère s'engage, par la suite, à nous donner la délégation pour cette activité spécifique. Si nous obtenons la délégation de ces courses nouvelles, nous devons nous organiser, avec nos organes déconcentrés, pour les gérer.

Le Président pense que nous devons nous montrer solidaires entre nous, car les enjeux nous dépassent. Si nous n'y prenons pas garde, nous allons le regretter d'ici à quelques années...

**Le dernier pilier est l'Athlé Santé Loisir**, qui correspond à une demande sociétale. Les Clubs qui ont « investi » dans la formation et l'embauche de coachs santé se portent bien et ont triplé leur nombre de licenciés en six ans. Qui plus est, ils n'ont pas perdu le haut niveau, bien au contraire !

Aujourd'hui, l'Athlé Santé Loisir permet à ceux qui s'engagent d'aller chercher des ressources ailleurs que dans le sport, par exemple au niveau des Agences Régionales de Santé, des hôpitaux, des maisons de retraite, des Conseils Départementaux, etc. Des solutions permettant de financer la performance dans les Clubs existent.

Bernard AMSALEM termine son intervention par la **formation, le marketing et la réforme territoriale**. Nous menons **beaucoup de formations**, ce qui est une très bonne chose. L'ensemble

des acteurs de l'athlétisme doit être bien formé. Un effort considérable est fourni par la DTN sur la formation des entraîneurs, des coaches athlé santé et des animateurs.

Nous devons poursuivre et amplifier ce mouvement. En effet, un seul mot doit guider notre action : la qualité, celle de l'intervention des acteurs de l'athlétisme sur le terrain.

Nous avons pu obtenir du Ministère la création de **certificats de qualification professionnelle** (CQP). Cette formation engendre des emplois pour des jeunes, et est l'occasion de structurer et de professionnaliser nos Clubs.

Les CQP sont mis en place depuis peu de temps. A la Fédération, des personnes sont en mesure de répondre aux questions et peuvent aider à mettre en place des formations pour créer de la qualité dans nos Clubs.

En ce qui concerne le **marketing**, AREVA, qui était un de nos grands partenaires, nous quitte en 2015, pour des raisons financières. Or il n'est pas simple de retrouver un partenaire de cette importance.

Les équipes marketing de la Fédération tentent de trouver une solution. Il se pourrait que nous ne puissions plus organiser le meeting Areva au Stade de France...

Le contrat avec Asics a été renouvelé par anticipation. Ce contrat devait s'arrêter en 2016. Nous l'avons renégocié suite aux bons résultats obtenus à Zurich lors des Championnats d'Europe. Le contrat « court » désormais jusqu'en 2021, avec une augmentation des recettes de 50 % !

Le Président pense que son « devoir de dirigeant » est de partir la tête haute, en laissant une situation impeccable pour son successeur.

**S'agissant de la stratégie internationale**, la Fédération avait beaucoup misé sur l'élection de Jean Gracia à la tête de l'Association européenne d'athlétisme. Malheureusement, il a été battu par le candidat norvégien. Il convient de remercier Jean pour son engagement et pour le travail qu'il a accompli pour la FFA. Par conséquent, Bernard AMSALEM sera candidat au Conseil de l'IAAF, pour que la France puisse être présente.

Pour la **réforme territoriale**, de nouvelles régions se mettront en place au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Une vingtaine de métropoles se développent. Deux d'entre elles occupent quasiment le territoire d'un département, Lyon et Marseille. Comment vont fonctionner les Comités Départementaux de deux métropoles ? Quels seront leurs champs d'actions ?

La clause de compétence des collectivités qui était générale sera désormais une compétence...partagée. Que veut dire le terme partagé ? Nous ne pouvons pas savoir ce qu'il adviendra dans ce domaine avant que les régions ne se mettent en place.

Le CNOSF, en partenariat avec les fédérations, travaille sur le sujet depuis l'année dernière. Des séminaires et des réunions de réflexion ont lieu ; ils déboucheront sur une stratégie, qui sera proposée à l'ensemble des fédérations. Cette stratégie consistera à prendre le temps de réorganiser notre territoire. Cette organisation pourrait prendre trois à quatre ans pour se mettre en place.

La baisse des crédits publics représente 27 milliards d'€ de 2014 à 2017. La « variable d'ajustement » des budgets est souvent le ...sport. Ceci devrait nous faire réfléchir à notre organisation locale ; peut-être devons-nous nous tourner vers l'intercommunalité.

Si nous donnons l'exemple de la mutualisation pour optimiser nos résultats, nous serons très bien considérés par les élus. Soyons exemplaires dans notre démarche d'organisation du territoire et nous serons gagnants dans les relations que nous établirons avec les collectivités territoriales.

Pour conclure, le Président répète que la Fédération, dans son ensemble, doit développer une vision dynamique, sociétale et solidaire de notre sport. C'est la condition de notre développement dans les années à venir !

## VI. Intervention du Directeur Technique National

Le DTN Ghani YALOUZ salue toute l'assistance.

Son intervention sur trois clés nécessaires au bonheur dans la vie :

- **se soucier des autres ;**
- **oser pour les autres ;**
- **partager avec les autres.**

C'est ainsi qu'il remercie les amis de l'athlétisme ultramarin pour ce grand moment d'ambiance et d'amitié qu'il a pu partager, plus spécifiquement avec eux, la veille au soir.

C'est un plaisir pour lui que de se retrouver ici à Caen, pour sa sixième Assemblée générale en tant que DTN. Comme tout un chacun, il connaissait l'athlétisme en tant qu'ancien sportif de haut niveau.

Il confie qu'il était, toutefois, bien loin d'imaginer la complexité de la Fédération. Il considère qu'il a une équipe et des collègues fidèles qui essaieront, au maximum de faire en sorte que les athlètes puissent travailler dans les meilleures conditions pour continuer à nous faire vibrer !

L'exigence des athlètes et des entraîneurs est bien connue, mais celle des bénévoles, des élus de tous niveaux et des salariés de la Fédération, lui était complètement étrangère ; il la découvre de jour en jour. **Ghani YALOUZ remercie tous les acteurs de l'athlétisme de lui avoir transmis leur passion.**

Depuis le début des deux dernières Olympiades, la DTN s'est engagée auprès des élus et des salariés de la Fédération, dans l'élaboration et le suivi d'un Plan de Développement ambitieux.

**Notre sport est le premier sport olympique !** L'ambition d'augmenter le nombre de licenciés est également partagée par la DTN.

Le DTN pense que la réussite ne peut venir que de la prise en compte de la réalité. Son équipe travaille en lien avec les dirigeants des Clubs et les services de la Fédération, pour imaginer ce que seront les Clubs de demain.

Les différentes possibilités qui permettront d'accompagner au mieux l'ensemble des Clubs dans leur structuration, à visée « professionnalisante » ou non, seront étudiées. Les formations doivent évoluer, de manière à permettre aux jeunes entraîneurs de bénéficier d'un champ de connaissances adapté aux jeunes d'aujourd'hui.

Bientôt, les Clubs de la Fédération pourront proposer des activités adaptées à toutes les tranches d'âges.

**Pour rappel, les actions de la DTN liées au Plan de Développement, sont les suivantes :**

- un travail dédié aux jeunes en école primaire et maternelle, avec des outils pédagogiques pour le baby athlé, des contenus développés en liaison avec l'Education Nationale, Anim'athlé et Anim'cross ;
- la mise en place d'un passeport qui permettra aux parents de suivre les évolutions de leur enfant au sein du Club ;
- le hors stade : au-delà du travail engagé par la Fédération, le manager du hors stade a, entre autres missions, celle de redonner au marathon une image et une dynamique positives. Les premiers effets de ce plan marathon sont le titre de Championne d'Europe de Christelle DAUNAY et la seconde place par équipes masculines à la Coupe d'Europe de Zurich ;
- la préparation des championnats d'Europe de cross à Hyères en décembre prochain.

**Côté piste, la Fédération a vécu une très belle année 2014, avec pour point d'orgue les championnats d'Europe de Zurich.**

Thierry CRISTEL, au sein du département Génération 2020, coordonne les actions en vue de la participation des jeunes aux Championnats internationaux qui leur sont réservés. 36 juniors, dont 23 jeunes femmes, étaient présents aux Championnats du Monde d'Eugene (USA) ; la FFA a compté huit finalistes et obtenu trois médailles d'or.

**Dans le tableau d'évolution des médailles, le constat est que le résultat se situe dans la moyenne haute**, tant par le nombre de médailles que par celui des finalistes. Il convient tout de même de préciser que sur les neuf médailles d'or remportées pendant cette période, trois l'ont été à Eugene !

L'essentiel du travail mené n'est pas visible par tous. **Le rôle du DTN et de son équipe est également d'assurer la gestion de l'imparfait au quotidien...** La logistique, ainsi que le lien avec les athlètes et les entraîneurs, constituent des composantes essentielles de la réussite. C'est pourquoi l'opération « Automne Jeunes », sera développée et impliquera un plus grand nombre d'athlètes et de coachs personnels dans le suivi national.

Il faut également mieux connaître les athlètes, leurs entraîneurs, et partager avec eux toutes les notions liées à la haute performance. C'est une sorte d'école de haut niveau que la DTN souhaiterait mettre en place !

**Un excellent état d'esprit** a également prévalu lors des premiers Championnats méditerranéens des moins de 23 ans qui se sont déroulés à Aubagne. Pour 64 athlètes sélectionnés, 38 médailles ont été remportées. Cette compétition a permis à certains de concourir pour un objectif international dans l'année, et à d'autres de se préparer en compétition en vue des championnats d'Europe de Zurich.

L'ensemble des résultats de notre relève est le fruit d'un travail collectif. Les différentes actions engagées depuis 2009 portent progressivement leurs fruits. **Le DTN pense notamment au Plan Caraïbes**, qui vise à permettre l'émergence des talents locaux dans leur environnement habituel. Wilhem BELOCIAN en est l'exemple remarquable. Champion du Monde juniors, recordman du Monde du 110 mètres haies, le tout dans son environnement familial en Guadeloupe ; il nous démontre l'aspect très positif de ce plan !

Le rôle de la DTN est « d'accompagner » pour dénicher des talents de ce type. C'est dans cette perspective qu'un plan de relance des lancers a été mis en place, avec comme chef de file Mélina ROBERT-MICHON et pour manager Gilles DUPRAY. Evidemment, ce travail ne pourrait se produire sans Anne-Marie VANSTEENE que Ghani YALOUZ remercie.

**Comme évoqué en introduction, l'année 2014 a été une année riche chez les seniors.** Une expérience intéressante autour des relais. Fin mai s'est déroulé aux Bahamas le premier Challenge Mondial des relais. La France a présenté quatre relais féminins et trois relais masculins.

L'IAAF a trouvé un bon moyen de valoriser ces nouveaux championnats. Les huit premières équipes masculines et féminines classées sont automatiquement qualifiées pour l'échéance mondiale suivante. En 2014, ce fut le cas pour les Championnats du Monde de Pékin.

Ghani YALOUZ revient ensuite sur le point d'orgue sportif, médiatique et populaire qu'ont été les Championnats d'Europe de Zurich. Le bilan chiffré s'élève à 23 médailles et 33 finalistes. Il s'agit du record de la Fédération en nombre de médailles, et l'un de nos meilleurs résultats en termes de nombre de finalistes.

La France est 2<sup>e</sup> à l'indice PO (Préparation Olympique), juste derrière la Grande-Bretagne, alors qu'habituellement, nous étions plutôt devancés par la Russie. Notre athlétisme se porte donc très bien en Europe.

Nous avons eu la chance d'avoir trois recordmen du monde ces dernières années : Yohann DINIZ, Renaud LAVILLENIE et Wilhem BELOCIAN, ainsi que deux vainqueurs de la Diamond League : Renaud LAVILLENIE et Pascal MARTINOT-LAGARDE.

**Aujourd'hui, nos athlètes n'ont plus de complexes.** Ils sont sollicités pour participer aux plus grands meetings, et se mesurent aux meilleurs, afin de devenir eux-mêmes les meilleurs, le DTN croit en eux, et ne doute pas que ce soit aussi le cas pour les personnes présentes. Certains pourraient imaginer qu'il fait preuve de triomphalisme ; il essaie simplement de dire que nous traversons une belle période depuis 2010. Depuis cette date, en effet, nous prôtons une seule valeur : **celle du bien vivre ensemble.** Elle nous oblige à rester humbles, respectueux et solidaires.

C'est ensemble que nous pourrons réussir. Nous avons tous un rôle à tenir, et Ghani YALOUZ compte sur le soutien de tous pour y parvenir. C'est ensemble, pendant ces 16 mois, que notre fédération sortira grandie de cette échéance olympique.

Pour conclure, une citation : « *Tout groupe humain prend sa richesse dans la communication, l'entraide et la solidarité, visant un but commun : l'épanouissement de chacun, athlètes, coaches, salariés, dirigeants, dans le respect des différences.* »

Le DTN nous donne rendez-vous pour l'année prochaine et remercie tout le monde.

*Une vidéo sur l'athlétisme français est diffusée.*

## VII. Rapport moral et d'activité du Secrétaire général

Jean-Marie BELLICINI, Secrétaire Général, présente son intervention qui sera constituée d'un retour sur la vie de la Fédération, ainsi que sur celle de ses structures déconcentrées, de ses Clubs, avec en corollaire des décisions d'amélioration de fonctionnement.

La vie de la Fédération représente un volume de réalisations important, résultat d'efforts impressionnants qui s'articulent autour du Plan de Développement. Les instances fonctionnent dans le cadre défini par les statuts et les règlements, qu'ils soient généraux, intérieur ou de compétition. Ce cadre est régulièrement réactualisé par les travaux des instances.

La plus importante de ces instances est **l'Assemblée Générale**. Le Comité Directeur est une instance de décisions composée de 37 membres élus proportionnellement à la représentativité hommes-femmes, par rapport au nombre de licences de chaque sexe.

En 2014, le **Comité Directeur** s'est réuni quatre fois, trois fois à Paris et une fois à Valence, lors des Championnats de France des jeunes. Participent également à ces réunions les Présidents des Ligues, s'ils ne sont pas élus, les Présidents des Commissions Nationales et de Comités, ainsi que les Directeurs des Services de la Fédération.

Le nombre de participants peut paraître pléthorique. Il assure cependant une parfaite illustration de la vie démocratique. L'ordre du jour y est souvent chargé, toujours important !

Le **Bureau Fédéral** est composé de 14 personnes ; il se réunit en principe une fois par mois, en général au siège fédéral. 11 réunions ont eu lieu en 2014, auxquelles il convient d'ajouter un séminaire qui s'est tenu pendant trois jours à Fontenay-le-Comte.

La **Conférence des Présidents des Ligues** a eu lieu au printemps. Y ont été abordées les relations entre la Fédération et les Ligues, principales structures déconcentrées. Le principe des conventions d'objectifs de la Fédération avec les Ligues selon des caractéristiques propres à chaque Ligue y a été largement développé.

Un facteur incontournable de la vie fédérale est constitué par la vie des Commissions et des Comités. L'activité y est intense dans la plupart des cas. Leur nombre est voisin de 30.

Les rapports d'activités transmis montrent la richesse des réflexions et des propositions.

Pour chaque Comité ou Commission, un point spécifique va être mis en valeur.

**Les commissions statutaires sont au nombre de trois** : la Commission Formation, la Commission des Officiels Techniques et la Commission Médicale.

La **Commission Formation** a tenu trois réunions en 2014. Deux sessions de formation ont également eu lieu pour les formateurs régionaux. 18 personnes ont été admises sur 28 dossiers présentés au niveau du troisième degré expert ; 34 sur 38 pour le deuxième degré ; 170 dossiers ont été admis pour le premier degré.

La **Commission des Officiels Techniques** s'est réunie à trois reprises au cours de l'année. Les prorogations et nominations ont été effectuées. Il est à regretter de voir quelques Ligues saisir, parfois trop tardivement, leurs actions « prorogeantes ». Le responsable fédéral étant averti relativement tard, la prorogation peut mettre un certain temps.

Pour le troisième degré, 176 dossiers ont été déposés pour 121 nominations. Le nombre global de réussites et d'inscriptions reste stable.

La troisième commission statutaire est la **Commission Médicale**. Trois grands sujets ont été préparés et sont en cours d'affinement pour 2014 :

- la création d'un département médical au sein de l'organigramme fédéral, qui est dirigé par le docteur Jean-Michel SERRA ;
- l'avancée d'un cahier des charges de surveillance des compétitions utiles dans le cadre des multiples organisations fédérales ;
- la proposition de reconnaissance des professionnels de santé de la Fédération, sous la forme d'un cursus de formation fédérale multi-niveaux des médicaux fédéraux.

**La Fédération compte également trois commissions administratives** : la CSR, la CFB et la CDH.

La **Commission des Statuts et Règlements** (CSR) s'est réunie huit fois en 2014. Ses travaux les plus importants, outre les missions qui lui sont habituellement confiées, ont consisté en une étude sur les niveaux de compétitions officielles et autorisées, ainsi que sur les animations, la réflexion sur la catégorie baby athlé et la prise de licence par anticipation.

Pour 2015, la réflexion sur les notions de compensation et d'indemnités de formation lors des mutations, les modèles des statuts des ligues et des comités et les types de conventions entre les clubs qui s'associent dans le cadre de Clubs dits « maîtres » sont au programme.

La **Commission des Finances et du Budget** (CFB), réunie à trois reprises, calcule, pour l'une de ses missions, les aides aux Clubs et aux Ligues. Celles-ci ont toutes été établies dans les délais et transmises au service comptable de la Fédération.

La **Commission de la Documentation et de l'Histoire** dispose d'un site spécifique et d'une newsletter. Ses membres sont tous des passionnés qui poursuivent méticuleusement et efficacement l'œuvre qui consiste à reconstituer les différents palmarès de l'athlétisme français.

**Les commissions techniques sont les suivantes : la CSO, la Commission Nationale de Marche, la Commission Nationale des Courses Hors Stade, la Commission Nationale du Sport en Entreprise, la Commission Nationale des Jeunes, la Commission Nationale des Jeunes et la Commission Nationale des Vétérans.**

La **Commission Sportive d'Organisation** (CSO) se trouve à la base de la gestion de toutes les compétitions piste, en lien avec le Département des organisations sportives.

La **Commission Nationale de Marche** se réunit très régulièrement. Il convient de noter son importante participation à la gestion spécifique des Championnats de France Elite en plein air, en salle et d'autres compétitions.

La **Commission Nationale des Courses Hors Stade** gère l'un des plus gros secteurs de la Fédération. Elle se réunit traditionnellement lors des assises ou commissions plénières annuelles. Ses membres ont participé à l'organisation de 10 Championnats de France. Pour 2015, l'organisation des premiers Championnats de France de marche nordique en compétition le 10 octobre et la refonte du cahier des charges des courses labellisées sont en cours.

La **Commission Nationale du Sport en Entreprise** gère plus de 50 clubs qui se répartissent sur 11 Ligues. En tout, près de 1 200 licences entreprises sont comptabilisées, pour une augmentation de 11 % par rapport à l'année précédente.

Il est proposé un changement de dénomination pour la **Commission Nationale des Vétérans** appelée à devenir Commission Nationale des Masters. En 2014, de très nombreux athlètes ont participé aux différents championnats organisés à leur intention. Les records de participation ont été pulvérisés.

Les **Commissions Spécifiques sont les suivantes** : la Commission Nationale du Développement et des Clubs, la Commission Nationale Athlé Santé Loisirs, la Commission Nationale des Entraîneurs et la Commission Outre-mer.

La **Commission Nationale du Développement et des Clubs** (CNDC) finalise le dossier destiné à la mise en œuvre de la nouvelle campagne de labellisation, dans le cadre du Plan de Développement fédéral qui prendra en compte les cinq secteurs de ce plan et les trois leviers d'actions. Les dossiers seront parfaitement automatisés.

La CNDC a rencontré l'ensemble des responsables de secteurs pour examiner avec eux les indicateurs à prendre en compte pour chaque objectif. Deux secteurs ont déjà été analysés en 2014 et en 2015 : l'Athlé des Jeunes et l'Athlé Santé Loisir. 473 clubs ont été labellisés.

La **Commission Nationale Athlé Santé Loisir** (CNASL) a effectué de nombreuses propositions, dont certaines sont en phase de réalisation. Il a notamment été proposé de créer une commission Athlé Santé loisir dans chaque Ligue, ce qui peut développer ce secteur d'activités sur le territoire national.

La **Commission Nationale des Entraîneurs** (CNE), met en place les commissions régionales des entraîneurs. Cette mise en place est en cours. Merci de respecter les dates de retour des réponses.

La Commission souhaite également une forte sensibilisation envers les Clubs qui fonctionnent plutôt avec des entraîneurs qui ne sont pas diplômés.

**Parallèlement à ces Commissions, existent quatre Comités : le Comité d'Éthique et de Déontologie, le comité des Equipements Sportifs, le Comité de Prévention du Dopage et le Comité Féminin.** Ils contribuent au développement de la Fédération et leur travail est intense.

Le **Comité d'Éthique et de Déontologie** (CED) a mis en place cette année la Charte Ethique et Déontologie, après un important travail de fond.

Le **Comité des Equipements Sportifs** (CES) a fourni, en liaison avec la CSO, un travail intense. Il a sollicité l'association de référents régionaux pour aider à la réalisation d'un fichier national des installations, pour pouvoir disposer d'un contact par Ligue.

Une nouvelle campagne de lutte contre le dopage initiée par le **Comité de Prévention du Dopage** (CPD) a vu le jour au printemps 2014, par l'édition d'une nouvelle affiche. Le concept de cet outil a été imaginé par les services de communication et le Président de la Fédération.



Ces Commissions et Comités sont complétés par des **groupes de travail**, parmi lesquels le groupe « Animation des compétitions » et le groupe « Formation d'animateurs commentateurs ».

Le **groupe de travail sur les textes** a beaucoup œuvré cette année, dans l'optique de la préparation de la réunion de ce jour. Le nouveau **groupe de travail pour les jeunes dirigeants**, adopté par le récent Comité Directeur, va voir le jour.

A tout cela, il convient d'ajouter les **organes disciplinaires, de première instance et d'appel**. La **Commission Disciplinaire de Première Instance** s'est réunie à trois reprises au cours de la saison 2013-2014. Elle a eu à traiter dix dossiers. Elle a rendu des décisions de relaxe et de sanction, allant du rappel au règlement au retrait temporaire de la licence.

La **Commission Disciplinaire d'Appel** s'est réunie à deux reprises au cours de l'année, et a délibéré sur quatre dossiers. Elle a prononcé des décisions de relaxe et des sanctions allant du rappel au règlement au retrait temporaire de licence. Un dossier est toujours en instance, suite au sursis à statuer prononcé par la Commission.

**S'agissant du dopage**, 11 contrôles ont été réalisés lors des championnats nationaux, 85 sur toutes les autres compétitions, et 150 hors compétition. Six athlètes français licenciés ont été contrôlés positivement, dont trois sur liste de haut niveau, ainsi que huit athlètes français non licenciés, un athlète étranger licencié en cours et deux athlètes étrangers non licenciés.

**Les lettres de mission** aux Présidents des Commissions ou de Comités complètent le dispositif.

S'agissant des procès-verbaux de Commissions, la situation est très variable. Le Bureau et le Comité Directeur ont retenu le principe de voir paraître les procès-verbaux des réunions des Commissions dans le mois suivant. La diffusion s'effectue au niveau des Ligues et des Commissions ; les procès-verbaux sont mis en ligne sur le site.

La **Ligue Nationale d'Athlétisme** (LNA) comporte à l'heure actuelle 26 athlètes professionnels, 18 en contrat de travail et huit en contrat d'image ; 18 Clubs sont concernés.

**La Fédération est également représentée au niveau international** par le Président au Conseil de l'IAAF et Jean GRACIA, Vice-Président de l'AEA.

Les Ligues et les Comités sont des structures déconcentrées, mais un échelon intermédiaire existe de façon informelle : les interrégions. Les Ligues régionales sont les structures déconcentrées les plus importantes.

Parmi les Comités, 15 ont connu une « croissance négative ». Le Cantal, la Meuse, les Pyrénées-Atlantiques et la Charente sont les Comités qui ont le plus progressé.

**Le système tarifaire des licences est aujourd'hui très complexe**, malgré l'uniformisation de la part fédérale. Nous dénombrons ainsi 3 150 tarifs différents. Ceci s'explique par le nombre de structures déconcentrées, mais également par les différents types de licences. Le prix de licence le plus élevé se monte à 87,25 €.

Nous pouvons observer une grande hétérogénéité dans les tarifs pratiqués par les différentes structures déconcentrées. Pour certains types de licences, le tarif varie du simple au double, voire plus dans certains cas.

S'agissant de la communication avec les structures déconcentrées, les moyens classiques (courrier, fax) sont de moins en moins utilisés. Ils sont remplacés par le mail. **Ce moyen doit être utilisé à bon escient, pour une efficacité accrue du système**. La circulaire reste le moyen officiel de communication avec les Ligues et les Comités ; nous en dénombrons 41 cette année.

Au total, **17 clubs dépassent les 1 000 licences**. L'amélioration de la pratique pour tous les licenciés est notre objectif. Le plus difficile consiste à obtenir une volonté effective de l'ensemble des

acteurs de l'athlétisme. Nous disposons d'un formidable réservoir humain et d'un fantastique potentiel de progression ; il faudra simplement accepter de nous remettre en question.

Nous faisons partie d'une fédération forte et diversifiée par ses actions, qui accepte le défi de l'ouverture d'esprit et de l'ambition, qui ne peut qu'être proportionnelle à un état d'esprit conquérant. Soyons modestes, constructifs et ayons confiance. **Ensemble, nous irons loin et vite !**

## **VIII. Modifications des statuts et du règlement intérieur relatives à l'évolution du mode de scrutin**

Julien MAURIAT, Directeur Général, présente, avec Anne-Sophie THEBAULT, Directrice Juridique et Affaire Sociales le processus qui a abouti aux propositions d'aujourd'hui concernant l'évolution du mode de scrutin.

Depuis une dizaine d'années, un travail a été effectué sur le plan national, au sein de l'ensemble des fédérations, du Ministère concerné et du Comité National Olympique et Sportif Français.

Pour la modernisation de la gouvernance, la question du mode de scrutin s'est posée. Pour une majorité de fédérations, la question de l'évolution d'un mode de scrutin uninominal en mode de scrutin de liste est apparue comme le moyen leur permettant le plus d'efficacité de gestion avec une meilleure transparence et une meilleure garantie de fonctionnement par projets.

A l'heure actuelle, un peu plus de 50 % des fédérations olympiques ont choisi ce mode de scrutin. A la FFA, ces évolutions ont été proposées depuis plusieurs années. Lors de la dernière Assemblée générale à Albi en avril 2014, les délégués se sont prononcés à près de 84 % en faveur du lancement d'un débat au sein des instances fédérales sur l'évolution du mode de scrutin électif, et donc sur la mise en place potentielle de ce scrutin de liste.

Le Comité Directeur du 4 avril 2015 a adopté, à l'unanimité moins trois abstentions, l'ensemble des textes qui sont proposés aujourd'hui. L'Assemblée Générale devra se prononcer sur ces textes, qui, s'ils devaient être adoptés et donc modifiés, seraient présentés au Ministère chargé des Sports pour une application à l'Assemblée Générale électorale de 2017.

### **1. Présentation des propositions de modifications des statuts**

**Les statuts de la Fédération comprennent 73 articles. Le Comité Directeur propose de modifier six de ces 73 articles.** Ces articles concernent à la fois la définition simple du nouveau mode de scrutin, l'application de la loi de 2014 sur l'égalité hommes-femmes, le mode d'élection du Président ou de la Présidente comme tête de liste, l'élargissement nécessaire des missions de la commission de surveillance des opérations électorales et plusieurs autres modifications qui sont les conséquences réglementaires directes du mode de scrutin proposé.

**Anne-Sophie THEBAULT** donne les explications nécessaires à la bonne compréhension des propositions.

S'agissant de **l'article 4.3**, relatif au mode de scrutin des organes déconcentrés, **la proposition qui est faite par le Comité Directeur est une conséquence directe de l'évolution du mode de scrutin de liste proposé au niveau fédéral.** Pour les organes déconcentrés, aucune modification n'interviendrait : l'actuel scrutin plurinominal majoritaire à deux tours serait conservé.

S'agissant de **l'article 32**, relatif au mode de scrutin, **c'est le scrutin de liste qui est proposé par le Comité Directeur**, ainsi qu'un renvoi au règlement intérieur pour les cas de vacance.

**L'article 32.2**, relatif à la composition du Comité Directeur, **reprend les postes obligatoires qui sont prévus par le Code du Sport concernant le poste du médecin. Il reprend les obligations de la loi du 4 août 2014 relatives à l'égalité réelle entre les hommes et les femmes.** Dès lors que plus de 25 % d'un des deux sexes est licencié à la Fédération, il obtiendra moins de 40 % des sièges au comité directeur.

**L'article 33 prévoit l'obligation de licence de l'ensemble des membres du Comité Directeur pendant toute la durée de leur mandat**, ainsi que l'obligation de renouveler rapidement la licence en début de saison, et en tout état de cause avant le premier comité directeur de la saison.

**L'article 35.1** prévoit que c'est **la tête de liste majoritaire qui sera élue président**, sans passer par le vote de l'Assemblée générale.

**L'article 35.2** fixe **les règles de composition du Bureau fédéral**, en reprenant la loi du 4 août 2014 relative à l'égalité réelle entre les hommes et les femmes.

**L'article 36** prévoit **le renvoi au règlement intérieur** pour tous les cas de vacance de poste.

Dans **l'article 41**, relatif à la commission de surveillance des opérations électorales, **il est proposé d'élargir les missions de la commission de surveillance des opérations électorales à la désignation des présidents de commissions, et de prévoir une durée de mandat de quatre ans**. Il est également prévu les cas d'incompatibilité pour être membres de cette commission, afin de permettre une parfaite neutralité des membres.

**L'article 41.7** prévoit que l'avis qui est transmis par la Commission Electorale au Comité Directeur soit suivi par celui-ci. Il s'agit également de prévoir pour cette Commission la capacité de traiter des cas de vacance qui n'auraient pas été prévus dans le Règlement Intérieur.

*La proposition de modification des statuts telle que présentée est adoptée (cf. Notification de décisions jointe en annexe)*

## **2. Présentation des propositions de modification du Règlement Intérieur**

S'agissant du Règlement Intérieur, le Comité Directeur propose de modifier 9 articles sur 107. Ces articles concernent la fixation de la composition et des conditions de recevabilité des listes, les modalités pratiques du mode d'élection, les cas de vacance de poste, la composition du Bureau Fédéral et les conséquences sur le fonctionnement des Comités et des Ligues.

**L'article 14.1** est relatif à la recevabilité des listes. Il est prévu que les listes soient composées de 37 noms, accompagnées d'un formulaire d'émargement fourni par la FFA dûment complété et d'un projet de politique générale pour l'olympiade. Il devra répondre aux conditions fixées par les Statuts et le Règlement Intérieur.

Chaque candidat devra obligatoirement être licencié à la date limite de dépôt des listes. Le texte propose de prévoir les conditions de nullité de dépôt de la liste. Nul ne peut être candidat sur plusieurs listes, et nul ne peut changer de liste à l'issue du dépôt d'une liste.

**Marcel JOANNIC**, délégué de Bretagne pose la question de savoir quelles sont les modalités prévues pour le remplacement d'une personne qui s'inscrit sur une des listes et qui perd la capacité physique ou mentale à se représenter au Comité Directeur.

**Julien MAURIAT** estime que la Commission des Opérations Electorales pourra se saisir de cette question de manière individuelle et particulière, puis proposer au Comité Directeur une validation ou non de sa proposition.

**Un intervenant** demande s'il ne serait pas possible d'introduire un suppléant pour éviter un cas extrême.

**Georges PLANCHOT**, délégué des Pays de la Loire pense que l'article 14.1 risque d'être « pollué », car sa rédaction actuelle permet que la démission de l'un des membres d'une liste entraîne la non-participation de cette liste à l'élection le jour de l'Assemblée Générale. Il estime qu'une rédaction plus simple telle que : « *Au-delà de la date limite du dépôt des listes, aucune modification ne sera acceptée, sauf en cas de décès, et ce jusqu'à la veille de l'Assemblée* », permettrait d'éviter ce problème.

**Bernard AMSALEM** est très sensible à la proposition de Georges PLANCHOT et propose qu'elle soit ajoutée.

**Daniel ARCUSET** rejoint les interventions à ce sujet. Selon lui il suffit de considérer, qu'à la date limite de dépôt des candidatures, ces listes seront définitivement arrêtées, sauf en cas de décès de l'un de ses membres.

**Julien MAURIAT** précise qu'une résolution spécifique sera réalisée pour l'article 14.1, dont la rédaction concernant le cas de décès et la non-validité des listes sera simplifiée.

*La rédaction du Règlement Intérieur telle que proposée est adoptée. (cf. Notification de décisions jointe en annexe)*

**L'article 14.2** est relatif à la composition des listes. La liste devra comporter 37 noms, classés et numérotés dans un ordre croissant, correspondant à l'ordre dans lequel les candidats se verront attribuer des sièges en priorité.

Il est également proposé de reprendre les modifications de la loi du 4 août 2014 relative à l'égalité réelle entre les hommes et les femmes.

Le taux des femmes s'élève à environ 45 %, ceci signifierait qu'il devra nécessairement y avoir 15 hommes et 15 femmes dans la liste. Il est proposé de mettre en place une parité totale sur les 30 premiers postes des listes au Comité Directeur.

**L'article 14.4** est relatif au dépôt des listes. Il est précisé que celles-ci devront être déposées au siège de la FFA, et qu'il sera délivré un reçu en main propre.

**L'article 15.1** concerne les modalités pratiques du mode d'élection, notamment la répartition des sièges au sein du Comité Directeur. Les électeurs votent pour la liste de leur choix, sans rature ni surcharge, sans rayer les noms et sans pouvoir opérer de panachage entre les listes ni en modifier l'ordre de présentation.

Cas 1 : si la liste ayant obtenu la majorité des suffrages valablement exprimés obtient un pourcentage des suffrages, inférieur ou égal à 60 %, il lui est attribué 22 sièges.

Cas 2 : si la liste obtient plus de 60 % des suffrages exprimés, il lui est attribué un nombre de sièges en proportion exacte du nombre de suffrages obtenus, arrondi à l'entier supérieur.

**L'article 15.2** est relatif aux cas de vacance de poste au sein du Comité Directeur : « *Le candidat venant immédiatement après le dernier élu de la liste s'étant vu attribuer le siège devenu vacant est appelé à remplacer le membre du Comité Directeur, dont le siège est devenu vacant pour quelque cause que ce soit.*

*Si le candidat ainsi désigné se désiste ou ne remplit plus, au jour de l'attribution du poste, les conditions d'éligibilité, le poste est attribué au candidat suivant de cette même liste, et ainsi de suite jusqu'au dernier candidat de la liste, tant que le poste n'est pas attribué. »*

Si la vacance concerne le poste de médecin et qu'aucun médecin ne figure parmi les membres restants du Comité Directeur, ce poste sera laissé vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale, à l'occasion de laquelle il y sera pourvu dans les conditions prévues à l'alinéa suivant.

**L'article 16** prévoit le renvoi aux Statuts.

**L'article 31.1** est relatif à la composition du Bureau Fédéral. Il fixe avant toute chose le nombre de personnes composant le Bureau Fédéral (13 personnes plus le Président). Il fixe également les postes au Bureau : un vice-président délégué, six vice-présidents, un secrétaire général, un secrétaire général adjoint, un trésorier général, un trésorier général adjoint, ainsi que deux membres.

La composition du Bureau Fédéral est proposée par le Président, et doit être adoptée par un vote unique, portant sur l'ensemble de la liste, par le Comité Directeur à la majorité des suffrages valablement exprimés.

**Daniel JOSIEN**, délégué de la Ligue Rhône-Alpes suggère que la représentation des listes minoritaires dans le Comité directeur soit également appliquée dans la composition du Bureau.

**Daniel ARCUSET**, membre du Comité Directeur, intervient sur l'article 31.1 qui comprend trois parties : la vacance, les postes occupés et les personnes qui siègent au Bureau.

Pour le Comité Directeur, les postes sont répartis quasiment à la proportionnelle, de manière équitable, avec, pour la liste majoritaire, une majorité convenable.

Si l'on se présente au sein d'une liste et que l'on est élu, c'est pour travailler pour le bien commun, que l'on fasse partie de la liste majoritaire ou d'une liste minoritaire. Même si nous ne sommes pas d'accord, cela ne nous empêche pas de travailler en commun.

Il a entendu ce matin qu'il fallait partager et bien vivre ensemble. Si nous incitons à cela dans nos textes, les élus seront obligés de travailler ensemble. Il y a donc intérêt qu'au sein du Bureau Fédéral, ne siègent pas que des personnes élues de la liste majoritaire, et que puisse siéger une représentation significative de l'ensemble des listes qui sont présentées au Comité Directeur.

Il est donc partisan de cette ouverture dans le texte de l'article 31.1.

**Marc AUTHAMAYOU**, Président de la Commission Disciplinaire d'Appel, pense qu'il convient de reprendre les textes, et de voir quelles sont les prérogatives du Comité Directeur et du Bureau. Selon lui, le Comité Directeur propose la politique générale de la FFA, qui la présente à l'Assemblée générale. Le Bureau constitue l'antenne permanente du Comité Directeur. Dès lors que ces prérogatives sont fixées, le Bureau ne peut être composé que de membres de la liste qui a été élue.

**Jack ROULET**, délégué d'Ile-de-France estime que le projet qui doit être mis en place par l'Assemblée Générale amènera à un Bureau exécutif, dont le travail consiste, non pas à réfléchir à de nouveaux projets, mais à mettre en place le projet qui a été voté par l'Assemblée Générale. Quant au Comité Directeur, il s'apparentera plus ou moins à un conseil de surveillance. Le scrutin de liste a été adopté, ce qui amène à une modification de nos modes de fonctionnement.

**Bernard AMSALEM** précise qu'il s'agit d'une question de cohérence : « Nous changeons de registre. Nous avons voté des statuts différents de ceux qui existaient auparavant. Nous devons rester cohérents par rapport à ce que nous avons voté il y a quelques instants. J'estime également qu'il faut faire confiance au Président, s'il a reçu un assentiment majoritaire de l'Assemblée. Libre à lui de choisir les personnes avec lesquelles il souhaite travailler au sein du Bureau ».

Il propose de passer au vote sur cet article. Il s'agit donc de la résolution portant sur **l'article 31.1**, tel qu'il a été présenté par le Comité Directeur.

*La proposition de modification de l'article 31.1 est adoptée (cf. Notification de décisions jointe en annexe).*

**L'article 32.2** fixe la règle de quorum au sein du Bureau Fédéral, avec un passage de sept à huit membres.

**L'article 51.2** est relatif aux cas de vacance du poste de Président. Dans ce cas, il est proposé que le Vice-Président délégué soit remplacé par un autre membre du Bureau Fédéral, en cas d'inaptitude du Vice-Président délégué. L'Assemblée Générale suivante procéderait au remplacement définitif du Président pour la durée du mandat restant à courir, dans les conditions suivantes : le Comité Directeur proposerait à l'Assemblée Générale un candidat élu parmi ses membres, au premier tour à la majorité

absolue, et au second tour à la majorité relative des suffrages valablement exprimés. L'Assemblée Générale validerait cette proposition à la majorité des suffrages valablement exprimés.

**Alain GOUGUET**, délégué du Poitou-Charentes rappelle qu'au Comité Directeur du 31 janvier, il avait été décidé de ne pas faire « repasser » l'élection du Président devant l'Assemblée Générale, afin d'éviter de mettre en difficulté le Comité Directeur. Il souhaite ne pas en rester à la règle antérieure, car le fait de passer devant l'Assemblée Générale vise à déstabiliser le Comité Directeur.

**Jack ROULET** pense que dans une association de Clubs telle que la Fédération, c'est l'Assemblée Générale qui est avant tout décisionnaire. Or, le Président a été élu, en tête de liste pour un projet. Ceci signifie qu'en cas de démission du Président, c'est le Comité Directeur qui procède au remplacement du Président.

**Julien MAURIAT** précise, que comme sur les deux autres textes qui posaient problème, un vote spécifique sera proposé pour cet article.

*La proposition de texte du Comité Directeur est adoptée (cf. Notification de décisions jointe en annexe)*

**L'article 52.1** est relatif au Vice-Président. Le Président peut confier à un ou des Vice-Présidents certaines de ses attributions.

**Les derniers articles** sont relatifs aux désignations dans les organes déconcentrés, les Ligues et les Comités.

Auparavant, il était prévu un parallélisme entre les élections au sein des Comités, des Ligues et les élections de la Fédération. Même si nous modifions le mode de scrutin de l'Assemblée générale, il est proposé de laisser en l'état le mode d'élection actuel au niveau des Comités et des Ligues.

C'est ce qui est relatif à **l'article 96** concernant le Bureau de la Ligue, la vacance du poste de Président, **l'article 105** sur le Bureau du Comité Directeur et le cas de vacance du poste de Président au sein du Comité Départemental.

L'ensemble des articles du Règlement Intérieur a été passé en revue. Trois articles ont donné lieu à des discussions et des votes précis de l'Assemblée générale : **les articles 14.1, 31.1 et 51.2.**

La prochaine résolution prend donc en compte l'ensemble des autres textes du Règlement Intérieur, à l'exception des trois articles sur lesquels l'Assemblée Générale s'est déjà prononcée.

*Les autres textes du Règlement Intérieur sont adoptés (cf. Notification de décisions jointe en annexe).*

**L'article 11** traite des dispositions relatives à la date de fin de l'Assemblée générale électorale. Il est précisé que l'Assemblée générale électorale doit avoir lieu au plus tard le 31 mars suivant la fin des Jeux Olympiques d'été précédent. Il s'agit d'une mise en conformité avec le Code du sport, qui a été demandée par le Ministère.

Les dispositions suivantes (**article 68.1**) sont relatives aux attributions de la CNCHS concernant la marche nordique en compétition.

**Article 91** : c'est le dernier article du Règlement Intérieur que le Comité Directeur propose de modifier. Il concerne le territoire des Ligues Régionales.

Selon **l'article 4.1** de nos statuts relatif aux Ligues Régionales, la FFA peut constituer des Ligues Régionales et des Comités Départementaux sur des territoires dont le ressort territorial ne peut être autre que celui des services déconcentrés du Ministère chargé des sports.

Le Comité Directeur souhaite que **l'article 91.1** précise : « *Les Ligues regroupent les Clubs d'un même territoire selon les modalités prévues à l'article 4.1 des statuts.* »

*Les modifications portant sur les trois articles 11, 68.1, 91 sont adoptées. . (cf. Notification de décisions jointe en annexe)*

**Article 71** : le Comité Directeur du 4 avril 2015 a adopté le principe du changement de dénomination de la Commission Nationale des Vétérans (CNV) en remplaçant vétérans par masters dans les Règlements Généraux, ceci afin de se mettre en conformité avec l'intitulé adopté au niveau international.

Il est proposé de modifier la dénomination de la CNV, qui deviendrait donc : Commission Nationale de l'Athlétisme Masters (CNAM).

*La résolution sur le changement de dénomination de la Commission Nationale des Vétérans est adoptée par l'Assemblée Générale (cf. Notification de décisions jointe en annexe).*

**Julien MAURIAT** propose d'ajouter une résolution complémentaire. En effet, le code mondial antidopage a été modifié. Il aura pour conséquence la modification de notre règlement fédéral de lutte contre le dopage. Un projet de décret est en cours de préparation.

Les éléments de ce décret n'étant pas encore connus, il n'est pas possible de proposer la modification lors de cette Assemblée Générale. Il devrait être possible de le faire dans les deux ou trois mois à venir, à l'occasion d'une réunion du Comité Directeur.

Il est donc proposé à l'Assemblée Générale de donner mandat au Comité Directeur afin que celui-ci puisse faire procéder aux éventuelles modifications du règlement fédéral du contrôle antidopage, afin de le mettre en conformité avec les nouvelles dispositions du code mondial.

*La résolution portant sur le mandat donné par l'Assemblée Générale au Comité Directeur pour la modification du règlement fédéral du contrôle antidopage est adoptée (cf. Notification de décisions jointe en annexe).*

**Bernard AMSALEM** remercie les participants pour la confiance témoignée au Comité Directeur.

## **IX. Elections complémentaires au Comité Directeur**

La liste des candidats est présentée, à l'Assemblée Générale par ordre alphabétique.

Deux postes, dont au moins un féminin sont à pourvoir.

Ces candidats sont les suivants :

**Catherine ARCUBY**, Ligue de Provence ;

**Solange CARFANTAN**, Ligue de Bretagne ;

**André FERRETTI**, AS Monaco ;

**Charles GOZZOLI**, Ligue de Provence ;

**Michel LAFONT**, Ligue du Rhône-Alpes ;

**Jérôme LECONTE**, Ligue de Picardie ;

**Christine MANNEVY**, Ligue de Bourgogne ;

**Gilbert MARCY**, Ligue de Champagne ;

**Aline NORA-COLLARD**, Ligue de Lorraine ;

**Jacques ROULET**, Ligue d'Ile de France ;

**Sacha SICARD**, Ligue du Poitou-Charentes

*Un vote test est effectué.*

*Les délégués procèdent au premier tour de vote. (cf. Résultats dans la Notification de décisions jointe en annexe)*

*Aucun candidat n'ayant atteint la majorité absolue, un deuxième tour est nécessaire.*

**Gilbert MARCY** retire sa candidature.

*Les membres procèdent au deuxième tour de vote.*

**Jérôme LECONTE** et **Catherine ARCUBY** sont élus au Comité Directeur (cf. Notification de décisions jointe en annexe).

**Bernard AMSALEM** félicite les deux nouveaux élus et donne à présent la parole au Trésorier Général, pour la partie budgétaire de l'Assemblée générale.

## X. Rapport du trésorier général

### Résultats de l'exercice comptable de l'année 2014

**Christian ROGEMANS** présente les résultats de l'exercice comptable de l'année 2014. Ces résultats ont été transmis à l'Assemblée Générale, suite à la décision du Comité Directeur qui a été prise à l'unanimité le 4 avril 2015.

Avant d'être examinés par le Comité Directeur, ils avaient fait l'objet d'un contrôle de la part de Monsieur **CHAILLOU**, Commissaire aux Comptes.

Le total du compte de résultat de l'exercice se monte à 21 750 317 € ;

Le résultat est bénéficiaire de 20 158 €.

Depuis 2001, neuf exercices sont positifs, et cinq négatifs. Le cumul des excédents est de l'ordre de 340 000 €.

**S'agissant du BILAN**, au 31 décembre 2014, **l'actif** net comptable immobilisé s'établit à 2 297 000 €.

Un effort a été fourni par la Fédération pour mettre en œuvre le système d'informations, qui donne satisfaction à tous. On peut remarquer une augmentation de 195 k€ des investissements de logiciels informatiques (plateforme de téléchargement de documents de formation et logiciel de course à pied « J'aime courir ») et une augmentation de 93k€ concernant du matériel informatique et médical (échographe).

Les disponibilités bancaires sont de 3,5M€ grâce aux licences et cotisations perçues en fin d'année.

Concernant **le Passif** :

Les fonds propres sont de 1 413 110 €, ce qui est insuffisant ; cette réserve de trésorerie représentant 6,2 % du montant de notre chiffre d'affaires et 25 jours de fonctionnement.



## LE COMPTE DE RESULTAT

Le total des recettes s'élève à : 21 750 317 € ce qui représente une augmentation de 7 % par rapport à 2013.

### Dans les produits :

Le chiffre d'affaires (partenariat et ventes) augmente de 689 k€, les recettes des licences et cotisations de 588k€ quant aux subventions du Ministère des Sports elles se maintiennent à 3,6 M€.

Enfin les produits financiers sont de 22k€ ; en baisse par rapport à 2014 à cause de la réduction des taux.

Lors des exercices précédents, les ressources pouvaient se répartir en 3 tiers ; cela a changé, on constate désormais une hausse de la part du partenariat privé et des ressources propres au détriment des subventions :

	2011	2012	2013	<b>2014</b>
Les subventions (Etat + collectivités)	34%	32%	23%	23%
Le partenariat privé	28%	29%	34%	35%
Les ressources propres	38%	39%	43%	42%

La FFA augmente son indépendance financière.

### Concernant les charges :

Le total des charges est de : 21 730 159 €.

Les charges qui augmentent le plus concernent les organisations :

Animation, chronométrie, télévision (+135k€), les panneaux publicitaires (+50k€) et les déplacements, hébergements (+404k€).

Des diminutions concernent les contrats de maintenance informatique (-22k€) ; ces diminutions sont appelées à continuer dans les années à venir avec le « rapatriement des serveurs » au siège.

S'agissant du **suivi du budget fédéral**, un prévisionnel de 21 667 000 € avait été établi en janvier 2014 ; le réel est de 21 730 159 €, soit un écart de 0,29 %.

Des satisfactions sont enregistrées depuis plusieurs années : l'augmentation importante du nombre de licenciés, le suivi rigoureux effectué par la Direction Technique Nationale, l'implication de la CFB autour de **Solange CARFANTAN**, sa Présidente, et la disponibilité des personnels fédéraux.

En 2014, les produits liés aux adhérents et aux Clubs s'élèvent à 7 211 000 € : 6 348 000 € pour les licences, 525 000 pour les cotisations et 215 000 pour les mutations.

Les subventions du Ministère de la Jeunesse et des Sports et des collectivités se montent à 4 814 000 €, dont 3 660 000 € du Ministère, 48 000 d'autres ministères, 684 000 des Conseils Régionaux, 202 000 des Conseils Départementaux et 220 000 des Communes.

Le partenariat et les prestations et ventes diverses s'élèvent à 6 690 000 €, dont 5 450 000 en « cash » et 1 240 000 en échanges marchandises.

Les autres recettes propres, se montant à 3 035 000 €, correspondent à des remboursements, particulièrement à la billetterie au niveau du DécaNation, du meeting AREVA et des Championnats de France.

D'année en année, la FFA gagne en autonomie financière. En 2014, 47 % de nos financements ont été assurés par des recettes maîtrisées par la Fédération.

La présentation du Trésorier s'articule autour du Plan de Développement. L'action fédérale s'établit autour de cinq secteurs d'activités : la piste, le haut niveau dont l'Equipe de France, les jeunes, le hors stade et la santé.

Trois leviers d'activité existent : la formation, la structuration des Clubs et l'animation territoriale.

Le fonctionnement des structures de la Fédération représente une somme de 4 022 000 €.

L'action sportive, à hauteur de 14 633 000 €, se décompose de la manière suivante : 5 693 000 € pour l'athlétisme piste, 6 597 000 € pour les équipes de France, 253 000 € pour l'athlétisme des jeunes, 1 803 000 € pour l'athlétisme hors stade et 287 000 € pour l'athlétisme santé loisir.

Ces actions présentent un dépassement par rapport au vote du budget, à hauteur de 396 000 €, soit 1,82 % de nos prévisions.

La formation représente 520 000 €, la structuration des Clubs 2 673 000 € et l'animation territoriale 382 000 €.

S'agissant du fonctionnement de la Fédération, les structures fédérales s'élèvent à 1 051 000 € et l'administration à 2 971 000 €.

Les leviers et les moyens présentent également des écarts. Nous réalisons des économies sur la formation, la structuration des Clubs et l'animation territoriale.

Au total, nous dégageons donc une économie de 216 000 €, inférieure à 1 % du budget prévisionnel.

S'agissant des aides directes aux Clubs, ce sont essentiellement les montants versés pour la labellisation et les remboursements pour certains championnats.

Pour 2014, nous avons dépensé 618 000 € dans ce domaine. Depuis 2008, la moyenne annuelle s'élève à 621 000 € d'aide directe aux Clubs.

La masse salariale et les charges sociales, incluant les indemnités des cadres techniques s'élèvent à 4 596 000 €

Le montant des cotisations licences et mutations s'établit à 7 211 000 €. Le taux de couverture de nos frais fixes s'élève à 97,35 %.

S'agissant des aides du Ministère, le montant de la subvention est de 3 670 000 € en 2014. Le coût pour la mise à disposition des cadres techniques par le Ministère s'élève à 6 188 000 €. La part régionale du CNDS pour les organismes locaux s'élève à 4 193 000 € en 2014.

La Fédération doit continuer à consolider les procédures d'engagement de dépenses. Des progrès sont effectués chaque année.

**Il faut passer d'une culture de l'envie de dépenser à une culture du besoin maîtrisé !...**

## **XI. Rapport du Commissaire aux comptes**

**Denis CHAILLOU**, Commissaire aux comptes, présente ses rapports sur les comptes de l'exercice 2014.

### **a. Rapport sur les comptes annuels**

Il estime que les éléments collectés sont suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Il certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et

sincères, et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération à la fin de l'exercice.

Il a vérifié le caractère approprié des informations fournies dans la partie Règles et méthodes comptables de l'annexe, notamment pour ce qui concerne les produits constatés d'avance sur les licences.

Il a également vérifié, par test, le cadre conventionnel des subventions reçues des financeurs, ainsi que leur correcte comptabilisation. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble.

Il a également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et n'a pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations données, dans le rapport de gestion du Comité Directeur et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière des comptes annuels.

#### b. Rapport sur les conventions réglementées

**Denis CHAILLOU** informe l'Assemblée Générale qu'il n'a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice, à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale, en application des dispositions de l'article L612.5 du Code du Commerce.

**Bernard AMSALEM** remercie le Commissaire aux Comptes et donne la parole aux personnes souhaitant poser des questions.

**André GUIGNE** délégué des Pays de la Loire estime que les comptes de la Fédération apportent une grande satisfaction. La maîtrise du budget et des réalisés est exceptionnelle, ce qui n'est pas évident eu égard aux sommes importantes qui sont mises en œuvre.

Les produits d'exploitation ont augmenté de 8 %, alors que les charges n'ont augmenté que de 6,2 %, ce qui démontre, que même dans l'exploitation propre de la Fédération, la maîtrise est efficace.

La masse salariale, de 22 % l'année dernière, n'est plus que de 21 % : elle est donc bien maîtrisée.

Le Président, **Bernard AMSALEM** se dit tout à fait satisfait de la gestion prudente du Trésorier Général et de son équipe.

## **XII. Approbation du bilan et du compte de résultat 2014**

Soumis au vote des délégués,

*Les résultats de l'exercice comptable sont adoptés, avec 96,72 % d'avis favorables (cf. Notification de décisions jointe en annexe).*

## **XIII. Affectation du résultat 2014**

Le Trésorier **Christian ROGGEMANS** propose, d'affecter les résultats sur la ligne de report à nouveau.

*La proposition d'affectation des résultats est adoptée, avec 99,43 % d'avis positifs (cf. Notification de décisions jointe en annexe).*

## **XIV. Projet de budget 2015**

La présentation du projet de budget 2015, effectuée par **Christian ROGGEMANS**, approuvé par le Comité Directeur à l'unanimité de ses membres le 31 janvier 2015, est portée à la connaissance de l'Assemblée Générale pour validation.

Le budget 2015 est basé sur la mise en œuvre du Plan de Développement.

Le retrait progressif de l'Etat est confirmé... Au niveau des conventions d'objectifs et des cadres, nous nous trouvons dans un processus de diminution. La DTN est en discussion avec le Ministère pour essayer de faire nommer des cadres techniques et faire en sorte de ne pas en perdre trop.

Le processus de consolidation du partenariat privé se poursuit. Un des partenariats principaux de la Fédération a été reconduit au-delà de la mandature en cours.

Par ailleurs, la Fédération se trouve toujours dans le cadre de l'intégration du meeting Areva, qui représente à lui tout seul, 2 800 000 € de chiffre d'affaires environ.

Les services du Ministère ont **deux critères d'appréciation** de la bonne santé financière des fédérations :

- les fonds propres, par rapport à l'actif net, doivent être supérieurs à 10 % ; avec 13,94 %, la FFA se situe au-dessus de la barre des 10 % ;
- la subvention ministérielle, par rapport aux ressources de la Fédération, doit être inférieure à 50 %. Cette subvention est tombée à 16,83 %, ce qui oblige à accroître l'autonomie financière.

Les prévisions 2015 s'établissent, en produits et en charges, à 22 973 000 €. Le budget prévisionnel proposé est équilibré en charges et en produits.

S'agissant des ressources des adhérents et des Clubs, la Fédération escompte sur 8 240 000 €, dont 7 400 000 € provenant de la part fédérale des licences.

Les subventions publiques espérées se montent à 5 004 000 €, dont 3 670 000 € pour le Ministère et 1 334 000 € pour les collectivités locales.

Le partenariat s'établit à 6 880 000 €, dont 1 300 000 € en échange de marchandises. Pour les autres produits, de 2 848 000 €, 1 283 000 € sont prévues en billetterie. Depuis quelques années, une augmentation très sensible de la billetterie au niveau du DécaNation et des Championnats de France est constatée.

Par ailleurs, des subsides parviennent à la FFA, soit de l'AEA, soit de l'IAAF, à hauteur de 470 000 €. Plus d'un million d'€ proviennent des droits d'organisation, des labels et des remboursements effectués auprès de la Fédération.

L'action prévue, basée sur le Plan de Développement, est la suivante :

5 580 000 € pour l'athlétisme piste, 6 650 000 € pour les équipes de France, 420 000 € pour l'athlétisme des jeunes, 2 196 000 € pour le hors stade à hauteur de 10 %, et 499 000 € pour l'athlétisme santé loisir.

Les formations avec 795 000 €, la structuration des Clubs à hauteur de 2 746 000 €, les structures fédérales pour 875 000 € et l'administration un peu plus de 3 millions d'€ complètent le dispositif.

Ceci, pour le secteur sportif, 67 % du montant du budget prévu, et pour les moyens 33 %.

S'agissant de **l'athlétisme piste**, les salaires et le fonctionnement s'élèvent à 886 000 €, les Championnats de France sur piste à 777 000 €, la communication et les droits marketing à 100 000 € et les organisations promotionnelles à 3 818 000 €.

Pour le **collectif Equipes de France et le haut niveau**, les prévisions de fonctionnement s'élèvent à 1 283 000 € ; le suivi de l'Elite et des moins de 23 ans équivaut à 2 272 000 €, soit 34 %. Ces suivis correspondent aux championnats et aux stages effectués.

Quant à **l'athlétisme des jeunes**, il représente 375 000 €. Il concerne le suivi des moins de 7 ans, des moins de 12 ans, des moins de 16 ans et des minimes, ainsi que les journées athlétisme et le Kid Stadium. La communication représente 45 000 €.

S'agissant de **l'athlétisme hors stade**, le développement de la pratique s'élève à 225 000 €.

**L'athlé santé loisir** représente 174 000 € pour les salaires, 30 000 € pour la communication, 55 000 € pour le développement des Clubs, 240 000 € pour la promotion des activités santé loisir.

Dans le domaine de la **formation**, un effort très important est porté sur la formation des cadres techniques et des entraîneurs, puisqu'il est prévu 532 000 €, soit environ 60 % du budget formation.

Enfin, pour la **structuration des Clubs et l'animation territoriale**, les aides au développement des clubs s'élèvent à 630 000 €.

La structure fédérale, pour ce qui concerne les salaires et le fonctionnement s'établit à 410 000 €.

Au niveau de l'administration, les salaires et le fonctionnement s'élèvent à 1 350 000 €. La communication et le marketing représentent 450 000 €.

La répartition des aides aux Clubs et aux structures en 2015 est la suivante :

- aide à la structuration et à la gestion des adhérents : 794 000 € ;
- communication envers les structures et les Clubs : 509 000 € ;
- aides financières directes : 736 000 € ;
- aides à l'organisation et à la formation : 1 587 000 €.

La part des salaires et des charges dans le budget global s'élève à 4 400 000 €, soit 19 % des 22 millions d'€ prévus, les autres charges s'établissant à 18 573 000 €.

Enfin, la répartition des salaires, des frais de fonctionnement et des indemnités des cadres techniques en fonction des différents secteurs est la suivante :

- athlétisme piste : 886 000 €, soit 17 % ;
- équipes de France : 1 283 000 €, soit 25 % ;
- athlétisme hors stade : 335 000 €, soit 6 % ;
- athlé santé loisir : 174 000 €, soit 3 % ;
- formation : 62 000 €, soit 1 % ;
- structuration des Clubs animation territoriale : 750 000 €, soit 14 % ;
- structure fédérale : 410 000 €, soit 8 % ;
- administration : 1 350 000 €, soit 26 %.

En conclusion, la part du Ministère sur le budget s'élève à 15,97 %, l'action sportive par rapport au budget à 66,81 %, la part du Ministère sur l'action sportive à 23,91 % hors cadres techniques et hors CNDS, la part fédérale sur l'action sportive à 77,09 %.

Ce budget prévisionnel doit permettre une maîtrise effective des actions.

**Jean-Jacques MOREAU** délégué des Pays de la Loire, intervient :

« Ce n'est pas à l'Assemblée Générale que l'on décide des tarifications et des cotisations. Je sais qu'il existe une modification dans les droits et les devoirs des sections locales et des Clubs maîtres.

Il apparaît néanmoins dans le budget prévisionnel 2015 une forte augmentation des recettes licences et cotisations de 14 %.

Il est prévu, pour donner des droits aux sections locales, de réactiver la part de cotisation des sections locales. Je souhaite toutefois attirer votre attention sur le fait que, dans ce sens, il est envisagé de réattribuer une cotisation aux sections locales, alors que lorsqu'un Club adhère à un Club maître, et

qu'il est labellisé, on lui enlève la part de sa labellisation jusqu'à la prochaine labellisation du Club maître, sans tenir compte de l'évolution des clubs.

Je souhaiterais donc que nous veillions à ces sommes. On ne peut pas demander une cotisation à une section locale et lui enlever sa labellisation, au motif qu'elle a adhéré à un Club maître ».

**Christian ROGEMANS** répond qu'en la matière, il n'était pas demandeur de cotisations supplémentaires. Il n'en a pas été tenu compte au niveau du budget prévisionnel dans le chapitre cotisations. La meilleure personne qui puisse répondre au sujet des droits et devoirs est, selon lui, **Jack ROULET**, Président de la CSR.

**Jack ROULET** donne les précisions suivantes : la CSR a travaillé avec les services juridiques de la Fédération. Selon les statuts, la Fédération est une fédération de Clubs. Quant aux règlements généraux, ils établissent une distinction entre certains Clubs, qui ont des droits, et d'autres, qui n'ont pas les mêmes. Nous ne pouvons distinguer entre les droits des sections locales et ceux des Clubs maîtres. Il va de soi également que les sections locales et les Clubs maîtres sont des associations d'un point de vue sportif. Notre souci consistait à donner les mêmes droits aux Clubs et aux sections locales, afin de respecter les statuts de la Fédération et le Code du Sport.

**Georges PLANCHOT** délégué des Pays de la Loire pense qu'il est indispensable de réfléchir à une réforme du mode électoral. Il invite fortement la Fédération à se pencher sur le sujet.

**Bernard AMSALEM** est en phase avec cette idée et indique qu'il est prévu que le Comité Directeur se saisisse de cette question à la rentrée prochaine, pour une décision à l'Assemblée générale l'année prochaine.

**André GUIGNE** estime que ce budget est un budget de continuité qui accompagne le développement de l'athlétisme. Sa progression avoisine d'1,2 million d'€ en masse financière globale, contre 1,4 million l'année précédente.

Il souhaite, par ailleurs, revenir sur les capacités d'autofinancement de la Fédération, qui s'avèrent médiocres. Il conviendra peut-être, à terme, que le coefficient d'autofinancement puisse s'améliorer.

A terme, la somme de 200 000 €, présentée en charges dans le budget, pourrait être conservée sans être utilisée dans le réalisé, ce qui permettrait de dégager de manière systématique 200 000 € d'excédents sur cinq ans. Ceci améliorerait sensiblement les fonds propres de la Fédération.

**Christian ROGEMANS** répond que c'est un souhait, voire un objectif. Depuis l'intégration de la notion d'aléa à hauteur de 200 000 € dans les budgets prévisionnels, cette somme a cependant, souvent été affectée à des dépenses non attendues.

La marge d'autofinancement a effectivement toujours été très réduite au niveau de la Fédération, ce qui ne l'a pas empêchée de financer le siège social immobilier et un système d'informations très pointu.

Pour améliorer les fonds propres, il convient de dégager des excédents. Or les excédents sont taxables à l'impôt sur les sociétés une fois que l'ensemble des déficits courants a été apuré.

Il souhaite, par ailleurs, revenir sur un aspect de la question de Jean-Jacques MOREAU concernant la labellisation. Depuis l'origine du processus de labellisation, le Trésorier Général n'a fait qu'appliquer le processus édicté. Il faudrait que la Fédération ne soit pas tenue de décider que la labellisation des deux années antérieures soit reportée sur une troisième année, car la situation des Clubs change beaucoup durant une telle période.

**Bernard AMSALEM** précise que ce dernier aspect est intégré à la réflexion de la nouvelle campagne de labellisation, et sera débattue au Comité Directeur.

Soumise au vote,

*La proposition de budget 2015 est adoptée, avec 94,54 % d'avis positifs (cf. Notification de décisions jointe en annexe) ;*

Bernard AMSALEM donne la parole au Directeur Général, qui a quelques informations à communiquer.

## **XV. Informations par le Directeur Général**

**Julien MAURIAT** apporte les précisions et informations suivantes :

Le siège fédéral a été réorganisé avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2014. Le trombinoscope des services de la Fédération, les missions de l'ensemble des salariés du siège fédéral ainsi que leurs coordonnées sont visibles sur le site de la Fédération, [athle.fr](http://athle.fr).

Il souhaite, par ailleurs, souligner quelques nouveautés par rapport à ce qui était fait précédemment :

- la création d'un département Médical ;
- la fusion du département Communication et du département Marketing ;
- la création du département Juridique et Affaires Sociales ;
- la création du département Adhérents et nouvelles pratiques ;
- la création du département des Organisations sportives.

Des locaux ont été loués au 9 avenue Pierre de Coubertin, en plus du 33. La Fédération dispose donc de deux plateaux pour accueillir l'ensemble des services, des élus et des bénévoles qui se rendent au siège fédéral.

L'objectif est, bien entendu, pour cette année 2015, de réussir la rentrée dans les Clubs, de les aider et de les accompagner (accompagnement juridique, sur les formations, sur l'emploi, etc.).

Par ailleurs, la FFA va lancer, avec France Télévisions, un clip de promotion de l'athlétisme tourné vers les athlètes, qui s'intitulera « Destins d'athlètes ».

Il ajoute : « Notre mission est de développer l'athlétisme, d'assurer son avenir et la pérennité de nos actions ainsi que d'assumer notre rôle social. Nous retirons de tout cela une formidable fierté ».

En conclusion, **Bernard AMSALEM**, tient à remercier tous les participants pour l'excellente tenue de l'Assemblée générale. Sans doute restera-t-elle historique dans les annales de la Fédération, puisqu'elle a réalisé un bond en avant concernant les règles de gouvernance. Il remercie également les intervenants pour la qualité de leurs propos.

Il aura un grand plaisir à revoir tous les amis de l'athlétisme sur le terrain lors des manifestations et des compétitions.

Il souhaite un bon retour à l'ensemble des participants.

*La prochaine assemblée générale aura lieu le samedi 30 avril 2016.*

Bernard AMSALEM  
Président

Jean-Marie BELLICINI  
Secrétaire Général